## FICHE DE FONCTION : SERVICE DE LA COORDINATION ET DE LA SYNTHESE

## **DIRECTION DU BUDGET**

## **DIVISION DE L'ELABORATION DE LA LOI DE FINANCES**

## SERVICE DE LA COORDINATION ET DE LA SYNTHESE

Principales Missions	Expérience professionnelle	Compétences souhaitées	Aptitudes
// Assurer la coordination intersectorielle:    assurer la coordination intersectorielle sur des dossiers à caractère transversal;   assurer la coordination avec les organes de contrôle (IGF et Cour des comptes) notamment les réponses aux rapports d'audit thématique ayant un caractère transversal;   assurer le recueil et la centralisation des données relatives aux engagements financiers donnés par l'Etat dans le cadre de conventions ou d'accords et pour la couverture des régimes de retraite, à communiquer à la TGR pour la préparation du bilan de l'Etat et des autres états financiers devant accompagner le projet de loi de règlement;   formuler en coordination avec les divisions sectorielles concernées, les observations de la DB concernant les projets de textes proposés pour avis (lois, décrets, arrêtés, circulaires, instructions);   assurer le suivi des règles régissant les supports budgétaires afin d'assurer une gestion rationnelle et efficace de ces derniers;   assurer le suivi des conventions transverses engageant le MEF.	Expérience confirmée dans les domaines liés aux :  S)  Fe  Finances publiques;  Gestion budgétaire.  Ses s,  de	Capacité avérée en matière de rédaction;  Maîtrise des procédures de la gestion budgétaire et du processus de préparation de la Loi de Finances;  Bonnes connaissances des textes régissant les finances publiques, la gestion budgétaire et la comptabilité;  Maîtrise des dispositions de la Loi	Aptitudes  Capacité d'analyse et de synthèse;  Potentiel de gestion d'équipe et d'encadrement;  Sens de l'organisation;  Sens du relationnel.
II/ Développer et mettre en place un cadre structuré pour la programmation pluriannuelle :  mettre en place et développer un cadre de gestion traduisant une nouvelle démarche en matière de programmation budgétaire pluriannuelle en recettes et dépenses permettant d'effectuer des analyses détaillées de l'évolution des recettes et des dépenses dans l'optique de produire des prévisions d'agrégats budgétaires et d'apprécier leurs impacts;  sassurer le reporting et la préparation des dossiers argumentaires de la PBT; analyser les agrégats financiers en liaison avec les prévisions budgétaires : exploration des données historiques, extrapolation des données liées à la PBT; analyser les données des prévisions budgétaires par rapport aux données d'exécution pour améliorer la programmation budgétaire; Produire des statistiques budgétaires.		Organique relative à la Loi de Finances et de ses textes d'application;  Maitrise des techniques de programmation et d'évaluation;  Technique d'analyse des données.	